

COMPTE RENDU

RÉUNION

06 juillet 2010

Étaient présents : MM. COURTIGNÉ M-M. DENIEL F. GOUVERNEUR G. BOUVET J-P.
COUDERC C. LE GUÉHENNEC L ROULLEAU G. LECLERC F. ESNAULT J-L. PHÉLIPPÉ J.
DOUESSIN C.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente|excusée : BARRÉ B.

Absent(e)(s) : BRU N. PELTIER L-C.

M. PHÉLIPPÉ Joseph a été élu(e) secrétaire

01.06.07.10

AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT CESU.

02.06.07.10

VIREMENT DE CRÉDITS. COMMUNE DM N° 20101

03.06.07.10

ACQUISITION « LOGICIEL : CIMETIERE »

04.06.07.10

FEUX SIGNALISATION RUE DES PALUDIERS

05.06.07.10

REHABILITATION PRESBYTERE CONTRAT : RELEVÉ ETAT DES LIEUX – ESQUISSE N°2

07.06.07.10

ACQUISITION IMMEUBLES PARCELLES AA 62 – 217 - 225

08.06.07.10

REHABILITATION EN MAIRIE DE L' ANCIEN PRESBYTERE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

09.06.07.10

MISE A DISPOSITION LOCAL 12, RUE DES PALUDIERS

10.06.07.10

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

DÉCISIONS

- * Subvention centre de loisirs Tresboeuf
- * Nettoyage vitres bâtiments communaux
- * Décorations fin d'année

AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT CESU.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de quelques familles d'utiliser les chèques emploi service de régler les frais de garderie pour les enfants de moins de 6 ans, à l'exclusion de tous autres services y compris la restauration scolaire. Actuellement, ces chèques ne peuvent être encaissés du fait de l'absence d'affiliation de la Commune au centre de remboursement des CESU.

M. le Maire propose que la Commune adhère au centre de remboursement CESU, et l'autorise à signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de demander son affiliation au centre de remboursement CESU
- autorise le Maire à signer la convention

VIREMENT DE CRÉDITS. COMMUNE DM N° 20101

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à l'opération 0020 travaux 10 r Paludiers sont insuffisants pour solder les paiements, il propose d'effectuer le virement de crédit ci-après :

INVESTISSEMENT	
D 23 2313-0020 Travaux 10 r palud	D 23 2313-0022 Modernisation
+ 200.00 €	- 200.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le virement ci-dessus.

ACQUISITION « LOGICIEL : CIMETIERE »

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un logiciel pour faciliter la gestion du cimetière. Cette application assure la gestion et le suivi des titres de concession, des mouvements de corps, des travaux et des recettes, liaison avec les administrés

- * gestion des titres (noms, prénoms, adresse du titulaire, emplacement, durée de la concession),
 - * gestion des mouvements de corps (noms, prénoms, date et lieu de naissance du défunt, date et lieu de décès),
 - * gestion des travaux (ouverture, nettoyage, entretien, intervention).
- La proposition de CILogiciels s'élève à 350 € H.T.,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte l'achat du logiciel « cimetière » pour un montant de 350 € H.T.

FEUX SIGNALISATION RUE DES PALUDIERS

M. le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune a été retenue pour la réalisation des travaux de feux de signalisation rue des Paludiers. Il est proposé une subvention de 3 407 €. Afin de permettre le paiement de cette subvention le Conseil Municipal doit au préalable l'accepter.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la somme proposée, soit 3 407 €,
- s'engage à faire exécuter les travaux rapidement.

RÉHABILITATION PRESBYTÈRE CONTRAT : RELEVÉ ÉTAT DES LIEUX – ESQUISSE N°2

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de rémunération de Mr PELERIN pour la phase esquisse n°2 du dossier d'aménagement de la mairie dans l'ancien presbytère, qui a permis de déposer le dossier de demande de DGE.

La rémunération de l'architecte est fixée d'une manière forfaitaire.

Bas phase Esquisse : 3 500.00 € H.T.

Remise pour documents inchangés : - 1 000.00 € soit 2 500.00 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- accepte la proposition ci-dessus.

TARIFS : CANTINE ET GARDERIE APPLICABLE AU 01 SEPTEMBRE 2010

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut définir les tarifs de la cantine et de la garderie pour la rentrée 2010-2011.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- applique le tarif ci-dessous, soit :

Tarifs	
Cantine ~2%	3.00 €
Garderie (inchangé)	0.55 € la ½ heure. 3.00 € le ¼ d'heure après 18h45

ACQUISITION IMMEUBLES PARCELLES AA 62 – 217 - 225

Le Conseil Municipal à l'**unanimité**

- = décide de l'acquisition des parcelles AA 62 – 217 - 225 appartenant à Mr HASLÉ,
- = autorise Mr le Maire à en poursuivre la réalisation par la signature des pièces s'y rapportant en l'Étude de Maître ANDRÉ - BRANELLEC, Notaire à JANZÉ (35).

RÉHABILITATION EN MAIRIE DE L'ANCIEN PRESBYTERE : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les réponses à l'appel de candidature en date du 18 juin 2010 pour le marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation en mairie de l'ancien presbytère :

ARCHITECTES	TAUX Honoraires
COROLLER Pascal Rennes	12%
RAULT Yvick Rennes	11.80%
PELLERIN Christian Janzé	9%

Après présentation des propositions et délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- = retient Christian PELLERIN pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation en mairie de l'ancien presbytère.

MISE A DISPOSITION LOCAL 12, RUE DES PALUDIERS

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Mr RIGAUD Gérard domicilié à SAULIERES, pour occuper le local 12 rue des Paludiers à des fonctions commerciales.

La mise à disposition serait consentie à titre précaire pour une durée d'un an dans l'attente de la réalisation des aménagements prévus sur le site.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la mise à disposition du local 12 rue des Paludiers à Mr RIGAUD Gérard

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- = émet un avis favorable sur la mise à disposition gratuite de ce local,
- = dit que les conditions de locations seront définies dans le bail,
- = autorise le Maire à en pour suivre la réalisation par la signature du bail.

CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Vu l'accord de principe de recruter d'un agent en CUI lors de la réunion du 06 mai 2010,

Monsieur le Maire rappelle la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 réformant les politiques d'insertion, qui prévoit une refonte des contrats aidés par la mise en place du CONTRAT UNIQUE D'INSERTION, et propose la création d'un contrat unique d'insertion pour un emploi adjoint technique 2ème classe pour tous les travaux d'entretien de voirie, espaces verts, et bâtiments, à temps complet, à compter du 26 juillet 2010 et pour une durée de 24 mois.

Le recrutement sera effectué sous contrôle de pôle emploi et la commune bénéficiera d'une prise en charge de la rémunération de 95 % du taux horaire brut du SMIC.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- = charge M. le Maire du recrutement de l'agent,
- = habilite M. le Maire à signer le contrat correspondant à une durée de 24 mois.

DÉCISIONS

* Subvention centre de loisirs Tresboeuf

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** :

- accepte de verser à l'association Famille Rurale de Tresboeuf une subvention de 5 € par enfant, par journée d'accueil, sur présentation de la liste des enfants présents.

* Nettoyage vitres bâtiments communaux

Après consultation de 4 entreprises le Conseil municipal par à l'**unanimité**

- décide de confier le nettoyage des vitres de tous les bâtiments communaux à l'entreprise ABER de CHANTEPIE la moins disante pour un montant de 250 € HT

* Décorations fin d'année

Suite à l'offre promotionnelle de la Société Decolum, le Conseil municipal, à l'**unanimité**

- décide de l'achat de décorations pour un coût de 3 041.70 € H.T.